

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<p>NOM DU PRODUIT</p> <p>FOURNISSEUR</p> <p>RAISON SOCIALE</p> <p>ADRESSE COMPLETE</p> <p>TÉLÉPHONE</p> <p>TÉLÉCOPIE</p> <p>URGENCE</p> <p>FDS</p> <p>USAGE NORMAL</p>	<p><i>émission: 04/09/2017 selon 1907/2006/CE</i> <i>page 1/6</i></p> <p style="text-align: center;">TWISTER</p> <p>AMPLITUDE SERVICES ZI EUROPORT 57500 SAINT AVOLD</p> <p>03 87 00 42 20 03 87 00 42 21 01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris as.fiches@numericable.fr</p> <p>Crème de polissage rénovatrice des métaux.</p>
--	--

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>CLASSIFICATION SUBSTANCE OU MÉLANGE SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>-ÉTIQUETAGE ADDITIONNEL</p> <p>-MENTIONS DE DANGER</p> <p>AUTRES DANGERS</p>	<p>Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.</p> <p>Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé, hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir § 3 et 8).</p> <p>Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.</p> <p>Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p>Le mélange est un produit détergent (voir section 15).</p> <p>EUH 210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.</p> <p>---</p> <p>Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC)\geq 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table</p> <p>Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) n°1907/2006.</p>
---	--

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<p>MÉLANGES - COMPOSITION</p> <p>INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</p>	<p>ALUMINE: INDEX: 9024 CAS: 1344-28-1 CE: 215-691-6 Nota: (1) 25%\leqC<50%</p> <p>ALCOOL GRAS ETHOXYLE: CAS: 68213-23-0 INDEX: 949-2 GHS07, GHS05, Dgr Acute Tox. 4, H 302 Eye Dam. 1, H 318 Aquatic Chronic 3, H 412 2,5%\leqC<10%</p> <p>ACIDE CITRIQUE: CAS: 5949-29-1. CE: 201-069-1 REACH: 01-2119457026-42-xxxx GHS07, Wng Eye Irrit. 2, H 319 0%\leqC<2,5%</p> <p>(1) substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.</p>
--	--

4- PREMIERS SECOURS

<p>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS</p> <p>-EN CAS D'INGESTION</p>	<p>D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.</p> <p>NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.</p> <p>Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.</p>
--	---



4- PREMIERS SECOURS

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS

Aucune donnée n'est disponible.

SOINS ET TRAITEMENTS

Aucune donnée n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Non inflammable.

-MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES

En cas d'incendie, utiliser: eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

-MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

En cas d'incendie, ne pas utiliser: jet d'eau.

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA
SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peut se former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

CONSEILS AUX POMPIERS

Aucune donnée n'est disponible.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les §7 et 8.
Pour les secouristes: les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer au § 8).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Aucune donnée n'est disponible.

REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Aucune donnée n'est disponible.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION SANS DANGER

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Se laver les mains après chaque utilisation.

ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES
RECOMMANDÉS

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES INTERDITS

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

SÉCURITÉ DU STOCKAGE

Aucune donnée n'est disponible.

STOCKAGE

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

EMBALLAGE

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés: flacons, tubes, pots, seaux.
Matériaux de conditionnement appropriés: plastique.

UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Aucune donnée n'est disponible.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Threshold Limit Values, 2010

ACGIH/TLV

TWA-ppm	STEL-ppm	Ceiling	Définition	Critères
10 mg/m ³	---	---	---	---

1344-28-1

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

SELON INRS ED 984: 2012

France

VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
---	10	---	---	---	---

1344-28-1

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

PNEC

ACIDE CITRIQUE (CAS: 5949-29-1):
Sol: PNEC=29,2 mg/kg
Eau douce: PNEC=0,44 mg/L
Eau de mer: PNEC=0,044 mg/L
Sédiment d'eau douce: PNEC=7,52 mg/kg
Sédiment marin: PNEC=0,752 mg/kg

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

-PICTOGRAMMES EPI



-PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

-PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE

Éviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou d'émissions de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes-masque conformes à la norme NF EN166.

-PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés, en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Types de gants conseillés:

-PVA (Alcool polyvinylique)

-Caoutchouc butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

-Latex naturel,

-Caoutchouc nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

-PVC (Polychlorure de vinyle)

Caractéristiques recommandées:

gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

-PROTECTION DU CORPS

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Pâteux.

pH DE LA PRÉPARATION

Non concerné.

POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION

Non précisé.

INTERVALLE DE POINT D'ÉCLAIR

Non concerné.

PRESSION DE VAPEUR (50°C)

Non concerné.

DENSITÉ

1,42 ± 0,05

HYDROSOLUBILITÉ

Diluable.

POINT/INTERVALLE DE FUSION

Non précisé.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

Non précisé.

POINT/INTERVALLE DE DÉCOMPOSITION

Non précisé.

AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

Aucune donnée n'est disponible.

STABILITÉ CHIMIQUE

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune donnée n'est disponible.

CONDITIONS A ÉVITER

Éviter le gel, l'échauffement, la chaleur.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Tenir à l'écart des matières combustibles.



10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition thermique peut dégager/former:
-monoxyde de carbone (CO),
-dioxyde de carbone (CO₂).

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible.

SUBSTANCES, TOXICITÉ AIGUË
-TOXICITÉ AIGUË

ACIDE CITRIQUE (CAS 5949-29-1):
-par voie orale: DL50(souris)=5400 mg/kg
-par voie cutanée: DL50(rat)>2000 mg/kg

-CORROSION/ IRRITATION CUTANÉE

ALCOOL GRAS ETHOXYLE (CAS 68213-23-0):
-par voie orale: DL50<2000 mg/kg (OCDE ligne 401)

-MUTAGENICITÉ CELLULES GERMINALES

ALCOOL GRAS ETHOXYLE (CAS 68213-23-0):
Corrosivité: aucun effet observé (OCDE ligne 404)

ACIDE CITRIQUE (CAS 5949-29-1):
-mutagénèse (in vivo): négatif.
-mutagénèse (in vitro): négatif.

-MÉLANGE

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ

-SUBSTANCES

ACIDE CITRIQUE (CAS 5949-29-1):
-toxicité pour les poissons: CL50(48h)<706 mg/L
-toxicité pour les crustacés: CE50=1535 mg/L (daphnia magna)
-toxicité pour les algues: CEr50(96h)=640 mg/L
(scenedesmus quadricauda)

ALCOOL GRAS ETHOXYLE (CAS 68213-23-0):
-toxicité pour les poissons: CL50<10 mg/L (leuciscus idus) ISO 7346-2
-toxicité pour les crustacés: CE50<10 mg/L
(espèce: daphnia magna)
-toxicité pour les algues: CEr50<10 mg/L OCDE ligne 201
espèce: scenedesmus subspicatus
-toxicité pour les algues: NOEC>0,1 mg/L OCDE ligne 201
espèce: scenedesmus subspicatus

-MÉLANGES

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

-SUBSTANCES

ACIDE CITRIQUE (CAS 5949-29-1):
Demande chimique en oxygène: DCO=0,728 g/g
Biodégradation: rapidement dégradable. DBO5/DCO=1

ALCOOL GRAS ETHOXYLE (CAS 68213-23-0):
Biodégradation: rapidement dégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

-SUBSTANCES

ACIDE CITRIQUE (CAS 5949-29-1):
Coefficient de partage octanol/eau: log K_{ow}=1,72

MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée n'est disponible.

RÉSULTATS ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune donnée n'est disponible.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE.



13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION (suite)

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

-DÉCHETS

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

-EMBALLAGES SOUILLES

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU

Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

NOM D'EXPÉDITION ONU

CLASSE DE DANGER TRANSPORT

GROUPE D'EMBALLAGE

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES UTILISATEUR

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE (§2)

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

-Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

INFORMATIONS EMBALLAGE

Aucune donnée n'est disponible.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune donnée n'est disponible.

ÉTIQUETAGE DES DÉTERGENTS

RÈGLEMENTS CE N° 648/2004 et 907/2006:

-moins de 5% de: agents de surface non ioniques

-parfums

-agents conservateurs

-fragrances allergisantes: géranol, méthyl ionone gamma a (alpha-isométhyl-ionone)

TMP SELON LE CODE DU TRAVAIL (FR)

Tableau N°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges, hydrocarbures halogénés liquides dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques, alcools, glycols, éthers de glycols, cétones, aldéhydes, éthers aliphatiques ou cycliques, dont le tétrahydrofurane, esters, diméthylformamide et diméthylacétamine, acétonitrile et propionitrile, pyridine, diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune donnée n'est disponible.

16- AUTRES INFORMATIONS

IMPORTANT

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.



16- AUTRES INFORMATIONS (suite)

IMPORTANT (suite)

LIBELLÉ DES PHRASES H, EUH DU § 3

Date d'émission de la fiche: 04/09/2017
revue le 09.12.2017 am.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

H 302: Nocif en cas d'ingestion.

H 318: Provoque des lésions oculaires graves.

H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H 412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)